ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Deuxième réunion du Groupe Afrique - Océan indien de planification et de mise en œuvre du système de l'Aviation (AASPG/2)

Livingstone, Zambie, 2–6 novembre 2026

Point 4 de l'ordre du jour : Mise en œuvre des objectifs, cibles et indicateurs de sécurité et de la navigation aérienne, y compris les priorités fixées dans les plans régionaux de sécurité de l'aviation et de la navigation aérienne

4.9. Autres initiatives de sécurité de l'aviation et de navigation aérienne

Collaboration au niveau régional entre les RSOO et les Etats pour l'amélioration de la supervision de la sécurité aérienne

(Note présentée par ASSA-AC)

RESUME	
La présente note d'information porte sur les initiatives de l'Agence de Supervision de la Sécurité Aérienne en Afrique Centrale (ASSA-AC) dans le cadre du renforcement de la collaboration entre les Organisations régionales de supervision de la sécurité (RSOO) et les Etats membres afin d'améliorer la supervision de la sécurité dans la région. Suite à donner au **paragraphe 3 de la présente note.**	
REFERENCE(S)	- Doc 10004, Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde - Doc 10161, Feuille de route pour la sécurité de l'aviation dans le monde - Doc 9734, Manuel de supervision de la sécurité ✓ Partie A: Mise en place et gestion d'un système national de supervision de la sécurité ✓ Partie B : Mise en place et gestion d'une organisation régionale de supervision de la sécurité - Objectifs de sécurité révisés d'Abuja 2024 ; - Plan stratégique 2026-2028 de l'ASSA-AC
Objectifs stratégiques	A. Chaque vol est sûr et sécurisé ; C. L'aviation assure une mobilité fluide, accessible et fiable pour tous ; D. Aucun pays laissé de côté

1 INTRODUCTION

1.1 Le Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde GASP (Doc 10004) a décliné des objectifs stratégiques pour permettre aux États de parvenir à la conformité avec les SARP de l'OACI portant sur la sécurité d'une part et, d'autre part améliorer le niveau de conformité en renforçant proactivement la sécurité à travers la gestion des défis organisationnels, des risques de sécurité opérationnelle ainsi que des problèmes émergents.

1.2 L'atteinte de ces objectifs visant à garantir la sécurité aérienne dans les Etats membres relève des prérogatives des Directeurs chargé de la Sécurité aérienne.

1.3 Faisant suite à la feuille de route pour la sécurité de l'aviation dans le monde (Doc 10161), il est demandé aux Organisations régionales de supervision de la sécurité (RSOO) d'accompagner les Etats dans la mise en œuvre des initiatives de renforcement de la sécurité (SEI).

1.4 Aussi, les objectifs 4 du GASP et des objectifs de sécurité révisés d'Abuja 2024 encouragent les États à accroître la collaboration au niveau régional afin de renforcer leurs capacités de supervision de la sécurité. Les parties prenantes sont la CAFAC, les RSOO, les RAIO, l'OACI et les Etats.

1.5 Enfin, consciente des objectifs du GASP et des objectifs de sécurité révisés d'Abuja, l'Agence de Supervision de la Sécurité Aérienne en Afrique Centrale (ASSA-AC) a organisé, dans le cadre de son plan stratégique 2026-2028, un regroupement des Responsables chargés de la sécurité au sein des autorités de l'aviation civile. Celui-ci s'est tenu à Brazzaville, au Congo, du 10 au 14 août 2026.

1.6 Cette rencontre a été organisée en collaboration avec les Autorités Africaines et Malgache de l'Aviation Civile (AAMAC) et le Bureau régional de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (WACAF). Y ont participé les autorités des États membres suivants :

- La Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA) ;
- L'Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Centrafrique (ANAC-Centrafrique) ;
- L'Agence Nationale de l'Aviation Civile du Congo (ANAC-Congo) ;
- L'Agence Nationale de l'Aviation Civile du Gabon (ANAC-Gabon) ;
- L'Autorité Aéronautique de la Guinée Équatoriale (AAGE) ;
- L'Autorité de l'Aviation Civile du Tchad (ADAC) ;
- Le Bureau d'Enquêtes sur les Accidents d'Aviation (BEA Congo).

1.7 Les travaux ont permis :

- d'explorer des voies de renforcement de la supervision de la sécurité aérienne dans la sous-région ;
- de partager l'expérience des responsables chargé de la sécurité aérienne des Autorités de l'Aviation Civile ; et
- d'échanger sur la stratégie de mutualisation des compétences requises pour la supervision de la sécurité aérienne.

1.8 À l'issue des travaux du premier regroupement des Directeurs chargé de la Sécurité Aérienne (DSA), une feuille de route a été définie afin de traduire les recommandations et décisions adoptées en actions concrètes et d'en assurer le suivi dans le temps. La feuille de route vise à renforcer la coordination entre les États membres, l'ASSA-AC, les AAMAC et l'OACI, tout en favorisant l'harmonisation des pratiques et l'amélioration continue de la supervision de la sécurité aérienne dans la sous-région.

2 ANALYSE

2.1 L'atteinte par nos Etats des objectifs stratégiques de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) contenus dans le Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP, Doc 10004), relève principalement des Directeurs chargés de la Sécurité Aérienne.

2.2 L'organisation de chaque AAC définit les domaines de supervision de chaque Direction en conformité avec les orientations du Doc 9734, partie A.

2.3 Ainsi, le regroupement des Directeurs chargé de la Sécurité a couvert tous les domaines de supervision à savoir les domaines PEL, OPS, AIR, AIG, ANS, AGA et PNS.

2.4 Le thème central du regroupement a été transmis aux Etats membres qui ont préparé des présentations préalablement validées par le Comité d'organisation avant la tenue de cet atelier.

2.5 Certains Etats sont venus avec une délégation composée d'au moins deux Directeurs selon l'organisation de leurs AAC. Tous les Etats ont pu faire des présentations suivies par des débats constructifs et bien encadrés.

2.6 Cette rencontre a permis d'assister a vingt (20) présentations axées sur les difficultés rencontrées par les AAC, le retour d'expérience des Etats après les Audits USOAP-CMA, les nouvelles technologies (outils de supervision de la sécurité), les nouveaux défis en matière de supervision de la sécurité aérienne, etc.

2.7 La première rencontre des Responsables en Charge de la Sécurité de la Zone CEMAC a bénéficié de la présentation de deux Directeurs généraux d'AAC, à savoir Madame Paule Avomo Assoumou Koki, Directeur général de la Cameroon Civil Aviation Authority (CCAA), et Monsieur Brahim Guihini Dadi, Directeur général de l'Autorité de l'Aviation Civile (ADAC) du Tchad.

2.8 La feuille de route issue des travaux à fait ressortir les principaux domaines d'intervention, les actions concrètes à mener et à identifier les acteurs de la mise en œuvre (Voir Annexe).

2.9 La prochaine rencontre est prévue au deuxième semestre de l'année 2027 à N'Djamena au Tchad.

3 SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

3.1 La réunion est invitée à.

(a) prendre acte des informations fournies dans la présente note ;
(b) encourager l'ASSA-AC à poursuivre cette initiative ;
(c) inviter d'autres RSOO à s'inspirer de cette initiative ;
(d) solliciter l'appui de l'OACI et de la CAFAC dans l'organisation de ces regroupements des responsables chargé de la sécurité aérienne.